

FRANCHE-COMTÉ

Axe 1 : Maintenir et développer les compétences « socles » ainsi que l'employabilité des agents

# Seconde partie de carrière : accompagner et former les établissements à la définition d'une politique de prévention et gestion des parties de carrière

## Contexte

---

Inaptitude, handicap, maintien dans l'emploi sont autant de situations que les établissements de santé sont amenés à prendre en compte dans la gestion des secondes parties de carrière des agents. Afin de répondre à la diversité de ces problématiques, l'ANFH propose aux établissements un dispositif d'accompagnement qui vise à définir et mettre en œuvre une politique de prévention et de gestion des secondes parties de carrière. Cette offre est adaptable aux besoins des établissements :

- Politique Etudes Promotionnelles
- Politique d'accompagnement des souhaits d'évolution, y compris avec le CEP
- Politique de mobilité interne
- Politique de maintien dans l'emploi...

## Objectifs

---

Les objectifs généraux des offres du dispositif:

Identifier les enjeux d'une politique de prévention et de gestion de seconde partie de carrière, Maîtriser et définir les modalités de mise en œuvre du maintien dans l'emploi et de gestion des situations d'inaptitude ou de handicap, Appréhender les modalités d'accompagnement de mobilité des professionnels.

## Renseignements complémentaires

---

Modulable et personnalisable, le s'articule en trois temps indépendants:

1. Diagnostic et cadrage de l'accompagnement (de 0,5 à 2 jours)
2. Formation – action des acteurs de l'établissement (de 0,5 à 6 jours) - module optionnel
3. Appui opérationnel - (jusqu'à 6 jours) - module optionnel

Attention, seul le module 2 est finançable sur les fonds du plan de formation. Les modules 1 et 3 ne sont pas des catégories d'actions relevant du champs de la FPTLV. Contacter votre délégation pour mettre en œuvre et le

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AZC2ivcBalQILBFyZ7ph>

financement ce dispositif.

**Public**

**différents acteurs du ou des établissements concernés: directions (établissement, RH, Affaires médicales-AM, soins, fonctions supports...), membres d'instances (ex : CSE, CME,...), responsables et personnels des services concernés (RH, formation/DPC, affaires médicales, santé au travail...), encadrants, référents, ...**

**Exercice**

**2025**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**FORMAVENIR**

## Modules

---

- **Seconde partie de carrière - Diagnostic et cadrage de l'accompagnement**  
Durée : 14 heures
- **Seconde partie de carrière - Formation-action des acteurs de l'établissement**  
Durée : 42 heures
- **Seconde partie de carrière - Appui opérationnel auprès des acteurs des établissements**  
Durée : 42 heures